

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 3 mai 2024 à Doische

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 19/04/2024.

2. MP Entretien et réparation des véhicules lourds - Conditions et mode de passation

Le Collège décide de reporter le point.

3. MP Achat matériel eau-vive - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2024-021 "Achat matériel", dont le montant estimé du marché s'élève à € 2.479,34 hors TVA ou € 3.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

4. MP Achat 10 perceuses pour forçement portes - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 10 perceuses pour forçement portes" à l'entreprise avec la seule offre (sur base du prix), à savoir QUINCAILLERIE ROUFFIN SPRL, Rue de la Plaine 5A à 6900 Marche-En-Famenne pour le montant d'offre contrôlé de € 2.384,85 hors TVA ou € 2.885,67, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

5. MP Achat 2 hydro-éjecteurs - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 2 hydro-éjecteurs" au soumissionnaire ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit BELGIAN FIRE SAFETY BVBA, Tuinstraat 10 à 8560 Wevelgem pour le montant d'offre contrôlé de € 872,00 hors TVA ou € 1.055,12, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

6. MP Achat 300 bacs de rangement en PVC - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 300 bacs de rangement en PVC" au soumissionnaire ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit ENGELS LOGISTICS NV, Industriezone Ravenshout 8212, à 3583 Paal pour le montant d'offre contrôlé de € 4.016,25 hors TVA ou € 4.859,66, 21 % TVA comprise ; L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 2024-015 ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-01.

7. MP Achat 10 valises ouverture de portes - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 10 valises ouverture de portes" au soumissionnaire ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit FIRE TECHNICS NV, S à 8400 Oostende pour le montant d'offre contrôlé de € 3.600,00 hors TVA ou € 4.356,00, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

8. MP Intérêt pour le marché tenues techniques - Centrale d'achats ZHC

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son intérêt pour le marché 2024/ZHC/CDA/1 de fourniture de tenues techniques faisant partie de la centre d'achat de la Zone Hainaut-Centre ; De prendre connaissance de la convention d'adhésion à la centrale d'achats au profit des zones de secours wallonnes lancée par la Zone de secours Hainaut-Centre.

9. MP Achat logiciel radio manager pour radio Sepura - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique du contrat cadre ASTRID 2018 CD-MP-OO-60 et le montant estimé du marché "Achat logiciel radio manager pour radio Sepura" qui s'élève à à € 7.943,00 hors TVA ou € 9.611,03 21% TVA comprise ; De passer le marché par l'accord-cadre ASTRID 2018 CD-MP-OO-60 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53.

10. MP Achat logiciel radio manager pour radio Sepura - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer la commande du marché "Achat logiciel radio manager pour radio Sepura" à la société ABIOM COMMUNICATION SYSTEMS BVBA, Oostjachpark 18 à 9100 Sint-Niklaas pour le montant d'offre contrôlé de € 7.943,00 hors TVA ou € 9.611,03, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53.

11. MP achat ordinateur portable graphique - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° ICT-2024-01 dont le montant estimé du marché "Achat ordinateur portable graphique" s'élève à € 2.479,34 hors TVA ou € 3.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/742-53.

12. MP Formation ITIL 4 service informatique - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de ce marché "Formation ITIL 4 service informatique" à l'entreprise avec la seule offre (sur base du prix), à savoir Technifutur, Rue Bois Saint-Jean, 15-17 à 4102

Seraing pour le montant d'offre contrôlé de € 2.990,00 HTVA ou € 3.617,90 TVAC, TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/123-17.

13. Formation Rescue 3 SRT - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Formation Rescue 3 SRT" à l'entreprise avec la seule offre (sur base du prix), à savoir CONDOR SAFETY BVBA, Krommebeekstraat 44 à 8930 Menen pour le montant d'offre contrôlé de € 10.842,00 hors TVA ou € 13.118,82, 21 % TVA comprise ; De verser une avance de 30 € par personne, soit 360 €, au responsable de l'équipe pour assurer les frais de repas pour une soirée ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/123-17.

14. Démission volontaire pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, sapeur-pompier volontaire stagiaire au poste de secours de Ciney, à la date du 30 mai 2024.

15. Prolongation contrat agent administratif - Technicienne de surface - CDI

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prolonger l'engagement de Madame X en tant que technicienne de surface affectée au service administratif, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée à partir du 06 juin 2024, au grade et barème E1.

16. Litige officier volontaire - Jugement TPI - Information

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte du jugement du 28 mars 2024 du Tribunal de Première Instance de Namur, dans le dossier opposant Monsieur X à la Zone de secours DINAPHI ; De prendre acte que ce jugement est favorable à la zone mais est susceptible d'appel.

17. Dossier disciplinaire - Information

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance du dossier disciplinaire de Monsieur X ; De prendre acte que l'audition aura lieu, en principe, par devant le Collège le 31 mai 2024.

18. Projet OJ conseil du 17/05/24

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 17 mai 2024.

19. Professionnalisation de sergent - Recevabilité des candidatures

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer non recevable la candidature de M. X ; De déclarer recevables les candidatures de MM. X.

20. Promotion au grade de sergent professionnel - Recevabilité des candidatures

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer recevables les candidatures de MM. X.

21. Promotion au grade de sergent volontaire - Recevabilité des candidatures

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer recevables les candidatures de MM. X.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

